

CERTIBIOCIDE NUISIBLES

Formation réglementaire certifiante

EN PRESENTIEL

Code RS 6442

Organisme certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2029

Public

- Utilisateurs
- Acquéreurs
- Distributeurs de produits biocides (TP14, TP18, TP20) réservés à l'usage professionnel

Prérequis et modalités d'accès

- Exercer ou projet d'exercer une activité professionnelle en lien avec l'utilisation de produits biocides
- Engagement du stagiaire à créer son compte et à s'inscrire à la session de formation sur <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>
- Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin inscription + copie CNI
- Accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

3 journées, soit 21 heures

Modes

Présentiel

Financements et statuts

- Prise en charge par le plan de formation de l'entreprise (OPCO)
- Prise en charge VIVEA pour les exploitants agricoles
- Prise en charge OCAPIAT pour les salariés agricoles
- Prise en charge partielle par le CPF (Compte Personnel de Formation) du salarié : participation forfaitaire obligatoire du salarié d'un montant de 102,23€ sauf cas particulier
- Financement personnel : 22,00€ TTC de l'heure

Objectifs de la formation

- Responsabiliser les acteurs sur les conditions d'utilisation et d'application des produits biocides de type 14, 18 et 20
- Informer sur la dangerosité des produits pour l'applicateur et les tiers.
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Contenu

- Réglementation
- Les insectes et les insecticides
- Les autres vertébrés et les moyens de lutte
- Les rongeurs et les rodenticides
- Prévention des risques santé
- Evaluation finale par test

Compétences visées

Acquisition de compétences techniques et environnementales afin d'utiliser les produits biocides pour mieux respecter l'environnement

Modalités d'évaluation

Test en fin d'évaluation (20 bonnes réponses sur 30 questions sont exigées pour la validation du certificat)

Certification délivrée

A l'issue de la formation, le CERTIFICAT INDIVIDUEL POUR UTILISER A TITRE PROFESSIONNEL ET DISTRIBUER CERTAINS TYPES DE PRODUITS BIOCIDES CATEGORIE NUISIBLES est délivré sur le compte personnel créé par le candidat sur le site du Ministère : <https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr>

Responsable de formation

Serge MINVIELLE

Formateur certifié et référencé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et fort d'une expérience de plus de 15 ans dans le domaine de la formation professionnelle.

